



Hydrosurface du lac du Der

Proposition de protocole d'utilisation

Utilisateurs de l'hydrosurface :

- L'hydravion ou ULM amphibie de l'aéro-club de Saint Dizier-Robinson
- Les hydravions ou ULM amphibies extérieurs, après préavis et prise de consignes

Période annuelle d'ouverture : Du 1^{er} mars au 14 octobre

Cote de hauteur d'eau minimale : 135,50m, à vérifier sur le site du Yacht Club du Der : <http://www.ycder.com>

Equipement radio minimal pour la CTR de Saint Dizier : Radio VHF 720 canaux, et transpondeur mode C

Limite verticale de l'espace aérien affecté à l'hydrosurface : Hauteur 500 pieds (150m) au dessus du lac = altitude 1000 pieds QNH (300m mer)

Protocole de préavis nautique : Tout pilote désireux d'utiliser l'hydrosurface devra en informer préalablement le Syndicat du Der et le Ski et Motonautisme Club du Grand Der :

- Par mail : syndicatduder@wanadoo.fr et jm.noirvache@orange.fr
- A défaut de réponse en temps utile, par téléphone : 03-26-72-62-87 ou 03-2674-61-71

Protocole de contrôle aérien avec la Base aérienne 113 :

- Préavis obligatoire au Directeur des Vols de la Base Aérienne, au 03 25 07 70 43 : Identification aéronef, date et heure, type d'activité prévue, ainsi que votre N° de portable :
- Premier contact radio :
 - A l'arrivée dans la CTR, sur la fréquence approche 134.77
 - Au départ de Saint Dizier, sur la fréquence TWR 122.10 qui décidera du passage sur 134.77
- Tours de piste hydravion \leq à 500 ft lac / 1000ft QNH
- Amerrissage complet : Prévenir avant sur la fréquence et collationner avec le contrôleur. En cas d'oubli, prévenir dès l'amerrissage* le Directeur des Vols par téléphone au 03 25 07 70 43
- Pour le décollage du Der* prévenir avant le Directeur des Vols par téléphone, au 03 25 07 70 43.

** Nota : Dans certains cas, le contact radio est possible depuis la surface du lac*

Localisation des secteurs d'amerrissage, décollage et évolutions à flot :

- Le secteur normal d'amerrissage, de décollage et de "tours de piste" pour entraînements est le coin Sud-Ouest du lac, délimité par l'île de Chantecoq. Il est possible d'accoster sur les pontons du site de Chantecoq
- Toutefois, lorsque la zone réservée aux Véhicules Nautiques Motorisés (VNM) est peu encombrée, il est possible d'y amerrir ou de décoller entre les bouées la limitant au Nord, et les grosses bouées de parcours. Dans ces mêmes conditions, il est aussi possible d'accoster devant la cale de mise à l'eau des VNM.
- Lorsque le chenal d'entrée Ouest du port est libre, un hydravion peut naviguer de et vers la grande cale de mise à l'eau des bateaux à moteur (vérifier hauteur disponible sous la passerelle) à condition d'être précédé d'une embarcation qui lui ouvrira la route.